


LA CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La , désireuse de promouvoir les actions de développement durable, a développé la démarche « *mon institut responsable pour une beauté durable* » afin que les chefs d'entreprise des instituts de beauté et des SPA puissent également adhérer à cette charte et s'engager en faveur de cette démarche d'amélioration continue.

En décembre 2012, les chefs d'entreprise des instituts de beauté et des SPA se sont fixés des objectifs, à travers cette Charte Développement Durable, qui visent à garantir des services de qualité respectueux du bien être des consommateurs, à développer économiquement les entreprises de l'esthétique, à assurer de meilleures conditions de travail et de vie au personnel et à s'engager à la protection et la sauvegarde de l'environnement en réduisant les impacts des instituts de beauté et des SPA.

Les engagements des chefs d'entreprise des instituts de beauté et des SPA :

• Engagements sociétal et social :

Ils s'engagent à :

- respecter les lois et normes en vigueur
- intégrer les attentes de ses parties prenantes
- assurer des services de qualité respectueux du bien être des clients
- fédérer et mobiliser ses collaborateurs en faveur du développement durable
- conforter la responsabilité des équipes
- valoriser les savoirs
- insérer l'entreprise dans son contexte local

• Engagements de développement économique :

Ils s'engagent à :

- capter de nouveaux marchés et de nouveaux clients
- différencier l'entreprise auprès de ses clients et acteurs économiques
- consolider l'image et la réputation de l'entreprise
- créer un atout concurrentiel

• Engagements environnementaux :

Ils s'engagent à :

- limiter les dépenses énergétiques dans les instituts et SPA
- gérer et optimiser les consommations d'eau
- utiliser des produits respectueux de l'environnement
- trier, réduire, réutiliser et recycler les déchets
- améliorer les conditions d'ambiance (air et bruits) dans les entreprises

Cette charte Développement Durable fait partie intégrante des engagements des chefs d'entreprise des instituts de beauté et des SPA qui adhèrent à la démarche « *Votre institut responsable, pour une beauté durable* ». Ces chefs d'entreprise acceptent, en signant cette charte, de se conformer aux principes précités et d'être évalués par une tierce partie mandatée par la CNAIB, afin d'obtenir le label correspondant à leur niveau d'engagement.

Je reconnais, en tant que représentant autorisé de la Société indiquée ci-dessous, avoir compris le contenu de la charte « Développement Durable » de la CNAIB et m'engage à la respecter en mettant en œuvre la démarche « *Votre institut responsable, pour une beauté durable* ».

Nom de l'entreprise : L'Escale de Beauté

Nom du représentant : Ferriol Gaele

Date : 24/08/2015